

Le Sacrement de la Condescendance divine

et les recents Decrets pontificaux

sur la Communion quotidienne.

(suite et fin.)

Le but premier du Sacrement.

Un autre point du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, qui mérite une attention spéciale, c'est l'affirmation que l'on ne doit pas viser tout d'abord, *primario*, à sauvegarder le respect et l'honneur dus à Notre-Seigneur dans le Sacrement de l'Eucharistie, mais bien que l'on doit se servir de ce Sacrement comme d'un contre-poison (*antidotum*) pour nous délivrer de nos fautes journalières et nous préserver du péché mortel. C'est sur la partie négative de cette assertion que je voudrais tout spécialement attirer l'attention, à savoir que le respect et les honneurs à rendre à Notre-Seigneur ne sont pas le but premier du Sacrement de l'Eucharistie. Cette affirmation, si elle a été remarquée, a dû certainement causer quelque surprise et même, chez certains, susciter une difficulté. Une comparaison donnera à cette affirmation plus de clarté. Nous savons tous qu'il est juste de témoigner le plus grand respect au souverain de tel ou tel pays.

Le précepte religieux contenu dans ces mots : " Crains Dieu et honore le roi " et la loi civile, quelle qu'en soit l'expression, commande ce respect des lois que l'on trouve partout et à toutes les époques. Mais supposons qu'un roi à son avènement au trône déclare qu'il a l'intention, après les cérémonies et les fêtes du couronnement, de passer la première année de son règne à visiter sans cérémonie la demeure de ses plus humbles sujets, afin de bien connaître leur genre de vie et de juger par lui-même des réformes sociales et industrielles qui sont à faire. Dans de telles circonstances, tous seraient certainement obligés de traiter le royal visiteur avec tout le